



SERVICES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

04 septembre 2023

NAF-NAF

Placement en redressement judiciaire : la CFDT, syndicat majoritaire, aux côtés des salariés et déterminée à défendre l'emploi.

L'entreprise Naf Naf a informé les élus du comité social et économique (CSE) de son incapacité de verser les salaires du mois d'août et de sa demande de mise en redressement judiciaire.

Le tribunal de commerce de Bobigny doit étudier la situation de l'entreprise ce mardi 5 septembre.

La CFDT, organisation syndicale majoritaire, s'est rapidement mobilisée pour la régularisation des salaires. Elle sera aussi présente à cette audience avec ses élus au CSE pour faire entendre la voix des salariés avec l'accompagnement de la fédération des Services.

Comme elle l'a toujours fait, la CFDT défendra la meilleure solution possible pour préserver l'emploi de façon durable et se battra pour assurer des conditions de départs dignes pour celles et ceux dont l'emploi ne pourra être sauvés.

La CFDT est lucide sur les difficultés de l'entreprise, et du commerce de détail de façon générale. Pourtant, Naf Naf est une enseigne jouissant d'une forte notoriété, avec des salariés compétents et engagés, et qui a donc toute sa place sur le marché de l'habillement féminin.

Angélique Idali,
secrétaire du CSE et
déléguée syndicale
06 60 40 18 30

Aurélie Flisar
Secrétaire nationale
06 34 48 59 02

Relations Presse :
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cdfd-services.fr